



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Intérieur : fonctionnement

Question écrite n° 49912

#### Texte de la question

M Jean-François Mattei attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes et le mécontentement des organisations syndicales représentatives du personnel de la préfecture à l'examen du projet de loi de finances pour 1992. Tandis que le budget du ministère progresse de 2,5 p 100, le budget des préfectures n'augmente en effet que de 0,3 p 100, le chapitre 37-10 subit une baisse de 36 MF, soit une diminution de 3 p 100 par rapport à 1991 ; le budget de l'action sociale est limité à 4,6 MF alors que les 30 MF au titre de 1991 n'ont pas été versés. Enfin, 221 emplois sont supprimés alors qu'une étude montre une insuffisance de 922 emplois. Compte tenu des graves conséquences que de telles mesures pourraient avoir sur le plan de la modernisation des préfectures, il lui demande de revenir sur ces dispositions.

#### Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant des effectifs, malgré la suppression de 221 emplois budgétaires, il n'y aura aucune diminution des effectifs réels en 1992 grâce notamment à une meilleure gestion des recrutements. Les effectifs réels qui ont, en effet, augmenté de 250 unités en 1991 pour atteindre 25 800 agents, devraient être supérieurs à 26 000 en 1992. En outre, la politique de renforcement de l'encadrement sera poursuivie grâce aux 320 transformations d'emplois obtenues, dont les effets en termes de déroulement de carrière pour les agents sont loin d'être négligeables. Par ailleurs, une politique de renforcement systématique des effectifs se met en place lorsque les préfectures se voient confier des missions nouvelles. Ainsi le traitement des dossiers des demandeurs d'asile déboutés a donné lieu au recrutement de contractuels (durée totale des contrats : 1 200 mois). De même, la gestion par les préfectures des crédits de fonctionnement de la police nationale depuis leur déconcentration entraînant des charges nouvelles pour les préfectures, il a été décidé de procéder au redéploiement de 40 emplois pour leur permettre d'y faire face. En ce qui concerne la troisième tranche des compléments de rémunération, une solution a été trouvée en accord avec le ministre chargé du budget, pour qu'elle soit mise en œuvre en 1992 à hauteur de 20 MF, ainsi que cela a été annoncé lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur à l'Assemblée nationale le 28 octobre dernier. D'autre part, il n'y aura pas de réduction de l'effort consenti en matière de formation ou d'action sociale, les économies budgétaires imputées au ministère étant reportées sur d'autres lignes. Bien au contraire, pour la première fois depuis de nombreuses années, des mesures nouvelles représentant un total de 2,6 MF en fonctionnement et 2 MF en investissement sont prévues pour l'action sociale. Cet effort devra être poursuivi. En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, un certain nombre de dispositions ont été prises au plan interne pour pallier les effets d'une évolution qui n'était pas forcément favorable. Au total, les dotations réellement allouées aux préfectures seront en 1992 d'un montant sensiblement équivalent à celui observé en 1991, tandis que l'exercice de péréquation, prévu par le plan de modernisation des préfectures pour corriger les déséquilibres entre dotations, verra ses effets limités eu égard à un contexte budgétaire difficile. Enfin, pour le programme national d'équipement des préfectures et sous-préfectures, 1992 sera d'abord l'année de la généralisation de la déconcentration, à l'échelon régional, de 30 p 100 des crédits inscrits à ce titre en loi de finances soit environ 50 MF, ce qui accroîtra d'autant l'autonomie des préfets dans la réalisation d'opérations d'importance moyenne et l'efficacité

globale du dispositif. Les crédits qui resteront de catégorie I seront pour leur part réservés à des opérations lourdes de restructuration ou des constructions neuves. L'année 1992 ne sera donc en rien pour les préfetures une année de régression et le Gouvernement reste déterminé à poursuivre leur modernisation et leur renforcement pour en faire un outil privilégié de son action à l'échelon local.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mattei Jean-François](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49912

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4604